



MAIRIE
DE
VILLEDIEU

84110

Téléphone : 04.90.28.92.50

Télécopie : 04.90.28.96.82

DU MARDI 27 JUILLET 2010

Étaient présents : Yves Tardieu, maire ; Pierre Arnaud, premier adjoint ; Sandrine Blanc, deuxième adjointe ; Jean Marie Dusuzeau ; Roland Fontana ; Caroline Lefèvre ; Jean-Laurent Macabet ; Guillaume Portugues ; Majo Raffin, quatrième adjointe ; Olivier Sac.

Étaient excusés : Valéry Barbato ; Nadine Bernard ; Armelle Dénéreaz ; Aurélie Monteil ayant donné procuration à Sandrine Blanc ; Philippe de Moustier, troisième adjoint ayant donné procuration à Yves Tardieu.

Sandrine Blanc est nommée secrétaire de séance.

Séance ouverte à 21 h 10.

I. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 9 ET 30 JUIN

II. DELIBERATION ET CONVENTION POUR LES TERRASSES

III. DELIBERATION POUR L'INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE FRANCE TELECOM ET ERDF

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Situation des employés
2. Levée du droit de préemption urbain
3. Point sur les travaux
4. Projet rue des Espérants, rue des Ecoles
5. Circulation fête votive
6. Bibliothèque
7. Association des Maires du Vaucluse
8. Règlement de la salle polyvalente

I. APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 9 ET 30 JUIN 2010

Le maire donne lecture des procès verbaux des séances du 9 juin 2010 et du 30 juin 2010. Les termes en sont approuvés à l'unanimité.

II. DELIBERATION ET CONVENTION POUR LES TERRASSES

Le maire rappelle les différentes discussions du conseil municipal sur l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses des restaurants. Une rencontre a eu lieu avec les restaurateurs pour leur expliquer la démarche de la commune et mesurer l'emprise sur le domaine public. L'idée était d'instaurer un forfait annuel pour « La Maison Bleue » et « La Remise » puisque les terrasses sont quasiment de même taille (72 m² pour « La Maison Bleue » et 68 m² pour « La Remise »). Il est proposé aux commerçants une redevance de 1 000 €, réduite à 500 € pour l'année 2010. Une convention doit être passée avec ces derniers pour fixer les règles et tarifs de cette occupation du domaine public. Le maire donne lecture des conventions et de la délibération instaurant cette redevance.

Le conseil municipal approuve à sept voix pour et deux abstentions (Olivier Sac et Sandrine Blanc) les termes des conventions et de la délibération.

III. DELIBERATION POUR L'INSTAURATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DE FRANCE TELECOM ET ERDF

Le maire explique au conseil municipal que la commune a la possibilité d'instaurer sur son territoire une redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de France Telecom et ERDF présents sur la commune. Il propose au conseil municipal de fixer le montant de la redevance au taux maximum et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'instauration de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de France Telecom et ERDF.

IV. QUESTIONS DIVERSES

1. Situation des employés

Aimé Zammit a prolongé son congé maladie jusqu'au 2 août. Il devait reprendre le 16 juillet pour être en congé du 19 au 25 juillet. Depuis le 26 juin il est rémunéré à demi traitement, il ne perçoit donc que la moitié de son salaire, puisqu'il a cumulé 90 jours d'arrêt maladie sur une période d'un an.

Le retard de travail qui s'était accumulé est à peu près rattrapé. Le maire signale que les travaux d'entretien ont beaucoup augmenté ces derniers temps puisqu'il y a des choses à faire maintenant qui n'existaient pas avant, telles que l'arrachage des tomates à la station d'épuration, l'entretien des abords de la salle polyvalente, le désherbage du cimetière et notamment la partie du bas, l'entretien du stade et de l'aire de loisirs.

Pour le mois d'août, Gilles Eysseric est en congé du 9 au 15 août et Aimé Zammit du 23 au 29 août, le maire propose de prolonger le contrat de Simon Tardieu jusqu'au 31 août. Si Aimé Zammit reprend le travail il seront trois agents pendant deux semaines ce qui permettra d'avancer au cimetière. Il précise que le salaire d'Aimé Zammit est entièrement pris en charge par l'assurance communale. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la prolongation du contrat de Simon Tardieu jusqu'au 31 août.

Le maire informe le conseil municipal que pour le secrétariat tout fonctionne. Caroline Delsenne sera en congé du 16 au 29 août, Gisèle Manent viendra le jeudi après-midi.

2. Levée du droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil municipal qu'il a levé le droit de préemption urbain sur la maison de M. Schwietert, quartier Saint Claude.

3. Travaux

Parking : l'éclairage fonctionne, les arbres sont tutorés et les bancs installés. Il reste la végétalisation à faire, le maire rappelle que la commune avait sollicité le CAUE pour établir le projet de végétalisation de l'ensemble du village et faire la demande de subvention auprès du conseil général. Il faut effectuer les plantations à l'automne.

Jeudi 22 juillet le conseil général a inauguré la sécurisation de la RD7 devant la Maison Garcia.

Stade : les travaux d'électricité sont terminés. L'électricité du tennis est aux normes et réparée. Pour le terrain de tennis et de pétanque, un bouton poussoir a été installé pour éclairer les terrains pendant une heure et pas après 23 heures.

Chemins : Sébastien Abély doit niveler le chemin de l'Aygues début août. Alain Bertrand a établi un devis pour le chemin du Coustias et des Tons pour un montant de 4 290 € TTC se répartissant comme suit : 400 € de main d'œuvre pour le chemin du Coustias (il ne fournit pas le U) et 3 190 € pour la dalle de béton à faire chemin des Tons. Le maire demande au conseil d'approuver ce devis afin que les travaux soient faits avant les vendanges. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis d'Alain Bertrand.

Cimetière : Frédéric Serret commencera les travaux de drainage début août. Les employés municipaux continueront le mur courant août.

Horloge : l'horloge ne fonctionne plus. M. Baierlein est venu mardi 20 juillet mais l'horloge s'est de nouveau arrêtée jeudi 22 juillet, le matin. Le secrétariat l'a rappelé, il doit venir pour voir le problème. Selon lui il s'agit de l'axe qui entraîne les aiguilles. Il faudrait donc monter sur la façade pour voir les aiguilles mais l'accès est très difficile. Il faudrait un échafaudage ou demander à la Copavo de nous prêter sa nacelle.

Lavoir : Acare Environnement doit intervenir pour les travaux de réfection du lavoir en septembre. Il est nécessaire de les rencontrer pour définir avec eux les choix faits par le conseil municipal. La commission urbanisme travaille sur le projet, qui doit être présenté au reste du conseil début septembre. Il faudra des cailloux, le maire signale que Julien Marie qui restaure sa maison rue des Sources, en garde pour la commune. Il faudra également se pencher sur le problème de l'arrivée d'eau car ça ne coule pas beaucoup, la commission des sources travaillera dessus.

Ancienne STEP : Le maire suggère de la faire démolir pour en faire un lieu de stockage. Le conseil municipal est favorable à cette idée. Des devis vont être demandés.

4. Projet rue des Espérants et rue des Ecoles

Le maire rappelle le projet d'aménagement de la place de la Libération aux parkings des écoles et des WC publics à la Poste. Une étude doit être faite, financée à 80 % par le conseil régional dans le cadre du Programme d'Aménagement Solidaire.

Suite à l'appel d'offre lancée en juin, huit offres sont parvenues en mairie. La commission urbanisme les a examinées et a retenu quatre candidats qu'elle souhaite auditionner début septembre. Il est demandé aux candidats de préparer une esquisse qui permettra de les juger et de voir ce qu'ils sont capables de proposer tout en respectant le budget établi par la commune. Les candidats qui ne seront pas retenus seront rémunérés sur la base de 1 000 €.

5. Circulation fête votive

Le maire souhaite supprimer la circulation autour de la Place pendant la fête votive. L'idée est de couper la circulation en bas de la Grand'Rue, en bas de la rue des Sources, de la rue des Garcins, de la rue de l'Hôpital et de la rue des Ecoles. Cela nécessite beaucoup de travail. L'interdiction de circuler rue des Sources, rue de l'Hôpital, rue des Écoles et Grand'Rue serait effective de 18 heures à 2 heures. Un sens unique sera créé. Il faut signaler en bas du Connier et à la Croix de Granier que l'accès des véhicules autres que légers ou deux roues est impossible. Il faut interdire le stationnement derrière le château, il serait bien de planter des piquets et mettre une bande rouge et blanche. Il faut se procurer les panneaux de signalisation, soit prêtés par l'agence routière, soit achetés ou fabriqués par la commune. Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet présenté par le maire.

6. Bibliothèque

Le maire expose le projet d'animation du réseau des bibliothèques. Une soirée « contes » est organisée le 10 décembre, une participation des bibliothèques de 100 € est demandée.

7. Association des Maires de Vaucluse

Le maire donne lecture au conseil du courrier reçu par l'Association des Maires de Vaucluse dans lequel elle propose de se substituer aux communes en cas de catastrophes pour leur venir en aide (ex : sinistrés du Var). Cela augmente la cotisation de 0,01 € par habitants, soit 50 € pour Villedieu. Le conseil d'administration s'est prononcé à l'unanimité, il faut attendre la prochaine assemblée générale de l'association pour savoir si cette proposition sera retenue..

8. Règlement de la salle polyvalente

Le maire propose de modifier le règlement de la salle polyvalente afin d'interdire l'utilisation de machines fumigènes pour ne pas que l'alarme s'enclenche. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée
au jeudi 9 septembre à 20 heures 30.